

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 1 décembre 1912.

**J'**AVAIS dit, et tout le monde l'affirmait, que la question du siège archiépiscopal de Gênes était terminée et que le gouvernement, malgré les oppositions libérales, accordait au nouvel élu l'*exequatour*. Il paraît maintenant qu'il n'en est rien. Le vent a changé; les organes officiels assurent que le gouvernement a refusé l'*exequatour*; d'autres disent que, sans être refusé, on ne sait pas encore s'il sera accordé; et dans tous les cas, un député de Gênes a déposé une interpellation au bureau de la Chambre italienne, pour savoir quels motifs retardaient l'*exequatour* du nouvel archevêque.

— En Italie, en ce moment où le gouvernement change brutalement le mode des élections législatives, le rapprochant beaucoup du suffrage universel, il semble que la manoeuvre soit un peu imprudente. La masse est religieuse, et on l'a bien vu à propos de la question du divorce. Bien que cette loi, dite de régularisation de la famille (quel euphémisme) fut annoncée dans le discours du trône, les protestations qui s'élevèrent de tous les côtés furent telles que le gouvernement dut retirer d'abord son projet de loi. Un député, M. Berennini, le reprit pour son compte personnel, mais le gouvernement, toujours sous la même poussée, lui refusa son appui et la loi fut ensevelie avant même d'avoir été discutée.

— Le cas de Mgr Caron a des précédents dans l'histoire religieuse de l'Italie. A la mort de Mgr Romilli, archevêque de Milan, le pape Pie IX nomma en 1859 Mgr Pallerini; mais le gouvernement lui refusa l'*exequatour* et l'archevêque fut obligé de gouverner son diocèse par l'intermédiaire de Mgr Caccia, évêque de Famagouste, qui était vicaire-capitulaire. Une